



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUIVI DES PLANS DE RENFORCEMENT NATIONAUX DE L'ANIMATION SOCIALE PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

Arras, le 21 juillet 2020

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré de nombreuses difficultés sociales particulièrement prégnantes au sein des populations les plus fragiles.

Pour cette raison, des plans de renforcement nationaux de l'animation sociale ont été mis en place pendant la période estivale et déclinés en deux volets : les vacances apprenantes et les quartiers d'été.

I – Les vacances apprenantes

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

L'École Ouverte

Le programme associe le renforcement scolaire, les activités permettant de lutter contre le décrochage scolaire et les activités sportives ou culturelles.

Au 15 juillet, 18 écoles du premier degré, 8 collèges et 2 lycées professionnels s'étaient inscrits dans ce dispositif qui devrait concerner près de 2 000 élèves durant la période estivale. Le financement, assuré par l'État s'élève à 275 000 euros.

L'École buissonnière

L'école buissonnière consiste dans l'organisation d'un séjour en zone rurale permettant de découvrir un territoire différent. Une école du premier degré a souhaité s'inscrire dans ce dispositif pour 30 élèves, mobilisant 17 000 euros de crédits.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Par ailleurs, des stages de réussite, permettant la remise à niveau de jeunes fréquentant les classes du 1^{er} degré sont organisés en deux sessions : du 6 au 10 juillet et du 24 au 28 août 2020 :

- première session : 410 écoles du 1^{er} degré et 32 collèges accueilleront respectivement 6 628 et 851 élèves.
- seconde session : 496 écoles du 1^{er} degré et 43 collèges accueilleront respectivement 8 815 et 1 228 élèves.

Les "Colos apprenantes"

Elles sont destinées aux jeunes de 3 à 17 ans, les plus exposés aux effets de la crise sanitaire. L'aide de l'État s'élève à 80 % pour les collectivités organisatrices et à 100 % pour les associations porteuses.

Au 15 juillet, on comptait 659 enfants ayant profité ou qui profiteront de ce dispositif mis en place par 12 organismes du département du Pas-de-Calais (associations ou collectivités). Au total, 23 colonies seront organisées pendant l'été, elles seront soutenues par un financement de l'État s'élevant à **287 000 euros**.

L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs

Les accueils de loisirs constituent un élément essentiel de l'offre éducative pour les mineurs et leurs familles. L'aide qui bénéficie d'un budget de **1,026M€** doit permettre aux organisateurs de ces accueils de pallier certains surcoûts liés à la gestion de crise.

168 demandes ont d'ores et déjà été déposées et peuvent l'être jusqu'au 17 juillet.

II - Les quartiers d'été

L'objectif de ce second volet est de renforcer les actions menées en faveur des habitants des quartiers et d'enclencher une dynamique de relance dans les quartiers.

Au 15 juillet, 43 opérations ont été programmées, elles toucheront un public estimé à 38 000 bénéficiaires et s'inscrivent sur des thématiques variées : citoyenneté, solidarité, formation et emploi ou encore promotion du domaine artistique ou culturel. Le budget affecté à ces actions dans les quartiers « politique de la ville » s'élève à 380 000 €.

L'ensemble des dispositifs portés et soutenus par l'État s'élève à près de 2M€ au 15 juillet 2020. Ce chiffre pourrait évoluer en fonction des demandes déposées pour le mois d'août.